

Lettre recommandée

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 18 février 2013

Opposition à la mise à l'enquête publique Avenue de France 98

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé. De plus, l'article 66 al. 2 stipule que « Les maisons d'habitation collective et les maisons d'étudiants doivent être pourvues d'équipements collectifs, tels que garages pour vélomoteurs et bicyclettes, en relation avec leur importance. »

La commune de Lausanne indique sur son site : « En adoptant son plan directeur communal, le 5 septembre 1995, le Conseil communal a choisi de donner au vélo une place privilégiée par rapport aux véhicules individuels motorisés. Malgré une topographie mouvementée, le vélo se prête bien pour de nombreux trajets de courte et moyenne distance en ville de Lausanne. »

Ce projet comporte un nombre de places vélos répondant aux exigences du PGA quant au nombre. Toutefois, cette offre de stationnement ne correspond en aucune façon aux besoins des usagers cyclistes. Les places vélos derrière (ou devant !) les places voitures sont inutilisables. Des usagers nous ont fait part de leur mécontentement dans d'autres constructions de ce type. De plus, le local de rangement collectif en deuxième sous-sol avec des crochets pour suspendre les vélos comporte deux éléments inadéquats : l'accès qui n'est pas simple et les crochets en hauteur qui ne sont pas d'usage pratique.

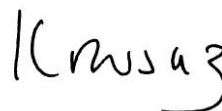
Il est essentiel que les cyclistes aient à leur disposition une infrastructure qui facilite l'usage du vélo, que ce soit par des places à l'extérieur, couvertes et sécurisées, ou par des places intérieures d'accès aisé et avec des supports pratiques. Le vélo est un mode de transport qui demande peu de moyen pour proposer un stationnement adéquat, il est navrant de constater le peu de sérieux avec lequel les cyclistes sont traités.

Compte tenu de ce qui précède, nous faisons opposition à ce projet.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Stéphane Bolognini
Président



Karine Crousaz
Vice-présidente